

Motion présentée par la Confédération Paysanne de la Nièvre

POUR L'ARRET DES NEGOCIATIONS SUR LE PARTENARIAT TRANSATLANTIQUE DE COMMERCE ET D'INVESTISSEMENT (TTIP/TAFTA) ET SUR L'ACCORD ECONOMIQUE ET COMMERCIAL GLOBAL (AECG/CETA)

Session de la Chambre d'agriculture de la Nièvre du 22 septembre 2015

Informés que la commission européenne a, **dans le plus grand secret**, obtenu mandat de la part de tous les états membres pour négocier, d'une part avec les États Unis et d'autre part avec le Canada, des accords visant à instaurer un vaste marché de libre-échange entre l'Union Européenne, les États-Unis (Partenariat Transatlantique de Commerce et d'Investissement, PTCI ou TAFTA), et le Canada (AECG/CETA), allant au-delà des accords de l'OMC,

Considérant que ces traités visent la suppression des droits de douane restants, entre autre dans le secteur agricole,

Considérant que la concentration des ateliers d'élevage, les hormones de croissance et les autres substances chimiques induisent des coûts de production inférieurs aux USA et au Canada.

Considérant que ces traités visent le démantèlement de l'appareil réglementaire existant, à savoir toutes les normes en vigueur en Europe, qu'elles soient **sociales, sanitaires, environnementales** ou autres, au profit de nouvelles normes **uniquement favorables à l'industrie et au commerce transcontinental**. Le principe de précaution sera remis en cause puisque non reconnu par les États unis et le Canada.

Considérant que ces traités visent à renforcer les droits de propriétés intellectuelles au profit du brevet. Un paysan, réutilisant ses semences issues de sa récolte, pourra se faire saisir sa récolte sur **simple suspicion** de contrefaçon. Les indications géographiques (AOP et IGP) sont, elles aussi, mises en péril car non reconnues par les États-Unis et le Canada.

Considérant que ces traités cherchent en outre à instaurer un mécanisme d'arbitrage privé entre investisseurs et états, l'ISDS (investor-state dispute settlement), mécanisme de protection des investisseurs signé entre deux ou plusieurs États, et permettant à des entreprises s'estimant lésées par un changement de législation dans un pays où elles ont investi de saisir un tribunal arbitral pour obtenir

éventuellement **des dédommagements**,

Considérant que ces accords garantissent aux investisseurs étrangers les mêmes droits et avantages que les investisseurs locaux et régionaux, qu'ils limitent le droit des municipalités à se fournir localement et oblige à la réalisation d'offres.

Considérant que la réalisation de ces objectifs représente une menace pour l'agriculture européenne, entre autres en raison de grandes différences d'échelle : les exploitations agricoles aux États-Unis étant en moyenne treize fois plus grosses qu'en Europe, la levée des barrières douanières entraînerait inexorablement une **chute des prix** et obligerait l'agriculture européenne à s'intensifier et s'industrialiser dans le but d'être compétitive, aux dépens de **l'emploi, de la qualité des produits, de l'environnement, et de la vie des territoires ruraux**,

Considérant que le CETA, qui ouvrira la porte au TAFTA, amène déjà les graves mécanismes décrits ci-dessus (ISDS, augmentation des contingents pour les porcs et bœufs, utilisation des hormones, remise en cause de la possibilité d'échange des semences paysannes, des appellations d'origine, etc.),

Les membres de la Chambre d'agriculture de la Nièvre, réunis en session plénière le 22 septembre 2015, sous la présidence d'Eric BERTRAND, demandent :

- **l'arrêt des négociations en cours concernant le PTCI/TAFTA jusqu'à l'ouverture d'un vrai débat démocratique sur le sujet impliquant les citoyens,**

- **aux départements de la Nièvre de se déclarer, comme l'ont fait d'autres communes, départements (telle la Côte d'Or) et régions en France, « zone hors TAFTA et hors CETA »,**

- **la diffusion publique immédiate du contenu des négociations relatives à ces traités,**

- **la non-ratification de l'AECG/CETA au parlement européen par les députés français et au parlement français.**

Mandatent le Président de la Chambre d'agriculture de la Nièvre pour porter les inquiétudes et oppositions de la profession agricole auprès des élus locaux, des ministères et institutions européennes.